



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-71

Séance du 18 octobre 2024

Date de convocation : 14/10/2024

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 10/17

Administrateurs votants : 15/17

L'an 2024, le 18 octobre à 9h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 5/17

Excusés : 2/17

Étaient présents :

Mme MOUSSOUNI; Mme BLET; M. BRUN; Mme CABANNE; M. GARNAUD; Mme BECARD; M. OREAL; Mme MAUDUIT; Mme LEVAVASSEUR et M. MUSSARD

Avaient donné pouvoir :

M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à M. BRUN ; Mme DARIES à Mme LEVAVASSEUR ; M. FLEISCH à Mme BECARD ; Mme SERRA à Mme BLET.

Étaient absents excusés :

Mme WANNEROTY et M. PIERRE

Tome 1 - N°24-71 - OBJET : Demande de prolongation de la révision des prix relative au marché n° 20.21 notifié le 06 novembre 2020 auprès de la société VALEURS CULINAIRES qui a pour objet l'assistance technique à l'approvisionnement et à la gestion en denrées alimentaires au profit des cuisines des EHPAD gérés par le CCAS de Tours.

Par délibération n° 23-55 du 13 octobre 2023, le Conseil d'Administration du C.C.A.S a décidé d'approuver l'avis de la commission d'appel d'offres relatif à l'acceptation d'une augmentation exceptionnelle des prix de 7,5 % jusqu'au 06 novembre 2024, date de notification du marché.

La société VALEURS CULINAIRES a attiré l'attention du CCAS sur le fait que le début d'exécution du marché était fixé au 01 janvier 2021 et que par conséquent, ce dernier s'achèvera le 31 décembre 2024.

Aussi, après vérification de la demande initiale effectuée par la société, il apparaît que celle-ci évoquait bien une demande de prolongation jusqu'à la date de fin du marché et non jusqu'à sa date de notification.

L'article L.1414-4 du CGCT précise que tout projet d'avenant entraînant une augmentation de plus de 5% du montant global du marché l'avis de la commission d'appel d'offres est requis.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a donné un avis favorable à cette prolongation des prix.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration approuvent la prolongation de la révision des prix.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

